

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – année 2026

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – année 2026

Après l'avoir testée en 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat ont décidé de poursuivre la mutualisation d'un poste de géomaticien sur la période 2022-2024, puis de nouveau sur la période 2025 à 2027 avec l'intégration du Parc de Chartreuse. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat et est hébergé par le Parc du Vercors.

Ce poste mutualisé permet :

- de veiller à la performance et à la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre, souvent utilisées pour le partage des données avec le grand public,
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Une convention de mise à disposition du géomaticien d'une durée de 3 ans a été conclue avec chacun des Parcs sus-mentionnés. Au travers de cette convention, chaque Parc s'engage à contribuer à parts égales au financement de ce poste (dont le coût à la charge des Parcs pourra être diminué par l'obtention de subventions).

Ainsi, afin de compléter le plan de financement de ce poste dont le coût annuel pour 2026 est estimé à 53 336 €, il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du contrat de Parc, pour une subvention à hauteur de 11 700 €. Si cette subvention est obtenue, chaque Parc devrait alors contribuer au financement du poste à hauteur de 5 948 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Diagnostic préalable à travaux sur les tourbières du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Diagnostic préalable à travaux sur les tourbières du Pilat

Le Pilat comprend une grande quantité de milieux humides, dont un certain nombre de tourbières. Dans le cadre de Natura 2000, un état des connaissances sur chacune de ces tourbières a été réalisé par les agents du Parc fin 2024 dans l'objectif de pouvoir entreprendre une étude hydro-pédologique sur certaines d'entre elles.

En effet, ces milieux riches en biodiversité, jouant un rôle essentiel pour la préservation de la ressource en eau et étant zones de stockage de carbone, sont menacés par le dérèglement climatique. Ainsi mieux connaître leur fonctionnement permettrait de pouvoir les préserver par la mise en place d'actions de restauration ou de protection.

Cette étude opérationnelle comprend deux volets :

- une approche générale sur le fonctionnement de chacune de 9 tourbières : caractérisation des contextes hydrogéomorphologiques, de l'état général des tourbes, élaboration d'une typologie fonctionnelle et priorisation des enjeux à traiter.
- Un diagnostic opérationnel fonctionnel sur une de ces tourbières qui permettra de définir précisément les modalités de gestion et de restauration envisageable sur cette tourbière.

Pour mener ce projet, un budget de 40 005 € HT est prévu. Il est proposé de solliciter un financement de 32 004 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc.

Pour rappel, un financement de 5 000 € a déjà été sollicité auprès de l'ASSE Coeur Vert pour la réalisation de ce projet.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Bilan du Plan Pastoral Territorial du Pilat 2020-2025 et élaboration du Plan Pastoral Territorial du Pilat 2026-2031

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Bilan du Plan Pastoral Territorial du Pilat 2020-2025 et élaboration du Plan Pastoral Territorial du Pilat 2026-2031

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat porte depuis 2020 un plan pastoral territorial (PPT), outil financier régional d'une durée de cinq ans. Ce premier PPT a bénéficié à plus de 40 agriculteurs qui ont pu recevoir des aides à l'investissement, grâce à l'inscription de leur démarche dans un cadre collectif avec l'association Patur'en Pilat. Le PPT a également permis la mise en œuvre d'actions d'animation et de sensibilisation auprès du grand-public, des scolaires, et des agriculteurs afin de préserver et valoriser le pastoralisme du territoire.

Ce dispositif prend fin en septembre 2025. Pour effectuer un bilan quantitatif et qualitatif de ce premier programme, et pour envisager la suite, le Parc souhaite mener les opérations suivantes durant le second semestre 2025, voire jusqu'en début 2026 :

- Bilan du PPT 2020-2025 : analyse quantitative des actions menées, diffusion d'un questionnaire d'évaluation auprès des bénéficiaires des actions pour une analyse qualitative, cession de travail avec l'association pastorale Patur'en Pilat
- Réalisation d'un diagnostic de territoire : mise à jour de la cartographie des surfaces pastorales du Pilat, recensement des enjeux et des besoins des agriculteurs pour les 5 prochaines années
- En cas d'avis favorable de la part des agriculteurs et des partenaires, élaboration d'une nouvelle candidature au dispositif PPT à soumettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes : concertation et échanges pour l'élaboration des fiches actions et de la maquette financière du projet, gouvernance.

Le coût total de ce projet s'élève à 10 376,12 € et représente des frais salariaux et frais professionnels permettant la mise en œuvre du projet, équivalent à environ 30 jours de travail, ainsi qu'à une prestation de service permettant l'accompagnement de l'association et des agriculteurs pour définir les modalités de travail à venir pour ce 2^e PPT.

Pour financer cette opération, le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaire chargé (30 jours)	7 487,06 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (60%)	6 225,67 €
Frais de structure (15%)	1 123,06 €	Autofinancement (40%)	4 150,45 €
Frais de déplacement	566 €		
Prestation de service	1 200 €		
TOTAL	10 376,12 €	TOTAL	10 376,12 €

Il est proposé de solliciter un financement de 6 225,67 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique en faveur du pastoralisme.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250611-3D_PPT_nv-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Réfection d'une passerelle sur le GR 65 entre les communes de Chavanay et Bessey à la suite des intempéries du 17 octobre 2024

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Réfection d'une passerelle sur le GR 65 entre les communes de Chavanay et Bessey à la suite des intempéries du 17 octobre 2024

À la suite des intempéries du 17 octobre 2024, plus de 70% des Communes du Parc du Pilat ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Plusieurs sentiers de randonnée sont impraticables ou nécessitent d'importants travaux. Ces sentiers servent aussi à desservir des fonds pour l'exploitation agricole ou forestière. Les travaux consistent majoritairement en des réfections de l'assise du chemin, la reconstruction de passerelles ou de murs.

La passerelle qui permet d'enjamber le ruisseau le Mornieux entre la commune de Bessey et celle de Chavanay a été très fortement endommagée par les intempéries du 17 octobre 2024. Les deux murs de part et d'autre du ruisseau qui soutiennent la passerelle, une partie de la passerelle et les deux barrières, sont à refaire entièrement. Un arrêté interdit de la franchir, les randonneurs sont obligés de passer à gué. Le chemin rural qui passe par là, supporte le passage du GR 65, sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle, ainsi qu'un itinéraire VTT et un sentier en boucle de la commune.

Le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle qui relie Genève au Puy-en-Velay est emprunté par quelque 2500 pèlerins par an. A raison de deux étapes dans le Pilat, ce sentier génère des retombées non négligeables sur l'économie locale.

Il est ainsi prévu de refaire les 2 culées qui supportent la passerelle avec une semelle en béton et le remontage d'un mur en pierre de part et d'autre du ruisseau. La passerelle sera réparée et une nouvelle barrière sera posée pour assurer la sécurité des randonneurs. Le chemin d'accès sera refait sur quelques mètres, car lui aussi en partie inutilisable.

La Commune de Chavanay n'étant pas en mesure de réaliser les travaux, celle de Bessey s'est proposée mais souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Parc du Pilat. Il est proposé de conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Bessey et le Syndicat mixte du Parc.

Elle prévoit :

- La recherche et le montage des dossiers de demandes de subvention
- Le Lancement, la signature et le suivi de l'exécution des marchés publics liés à cette opération
- Le paiement des prestations des entreprises retenues pour les travaux
- Le suivi technique, administratif et financier de cette opération

Pour mener à bien ces travaux d'un montant total de 13 278,13 € HT, le plan de financement envisagé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) - 80 % : 10 622,50 €
- Autofinancement – 20 % : 2 655,63 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le 1^{er} vice-président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à venir entre la Commune de Bessey et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat
- approuve ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250611-4D_Sent_Bessey-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le 1^{er} vice-président,

Luc THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250611-4D_Sent_Bessey-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Prestation du Parc du Pilat pour l'accompagnement des viticulteurs à la plantation de haies et d'arbres dans les vignobles pour un dossier de financement Fonds vert déposé par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déleguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déleguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déleguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déleguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déleguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déleguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déleguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déleguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Prestation du Parc du Pilat pour l'accompagnement des viticulteurs à la plantation de haies et d'arbres dans les vignobles pour un dossier de financement Fonds vert déposé par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

Depuis 2014, le Parc naturel régional du Pilat accompagne techniquement et financièrement les projets de plantation de haies et d'agroforesterie sur son territoire. À ce titre, plusieurs exploitations viticoles ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier pour la plantation de haies sur leur vignoble.

Les plantations des haies et d'arbres ont permis de répondre à différents objectifs : protections des grappes vis-à-vis des brûlures et du vent, refuges pour la biodiversité et notamment les auxiliaires de culture, cohérence paysagère etc.

Afin de poursuivre le développement de projets en viti-foresterie en collaboration avec la profession viticole sur le territoire du Pilat, il est proposé de participer au projet porté par le Syndicat des Côtes du Rhône sur la mesure « Rétablissement des continuités écologiques », projet pour lequel le Syndicat des Côtes du Rhône va déposer un dossier de candidature au Fonds vert.

Deux autres structures d'accompagnement en agroforesterie des départements de l'Ardèche (chambre d'agriculture 07) et de la Drôme (association Drômoise d'agroforesterie) sont également bénéficiaires de cet appel à projet. Un volume financier global de 68 272 € a été reparti entre les trois structures selon le nombre d'exploitants viticoles adhérents du syndicat, présents sur chaque territoire.

Pour consolider ses recommandations, les chargées de mission du Parc seront appuyés ponctuellement par la Mission Haie Auvergne-Rhône-Alpes, structure technique en agroforesterie.

La participation du Syndicat mixte du Parc porterait sur deux volets complémentaires :

- Volet « Animation » pour réaliser l'accompagnement technique à la plantation de haies ou d'arbres isolés, organiser les commandes groupées, participation aux journées techniques et aux comités techniques et de pilotage.
- Volet « Projets de plantation » qui comprend les dépenses d'achat des plants et matériels et les travaux de plantation.

Le Syndicat mixte du Parc pourrait accompagner 3 exploitations viticoles ce qui représenterait 450 mètres linéaires de haies plantées.

Le Syndicat mixte du Parc devra facturer, au Syndicat des Côtes du Rhône, ses prestations de plantation et d'animation. Cette action sera financée à 100 % du coût réel.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses Volet Animation		Recettes	
Parc du Pilat (charges de personnel)	4 194,69 €	Fonds vert	5 844,69 €
Mission Haie AURA	1 650 €		
TOTAL	5 844,69 €	TOTAL	5 844,69 €

Dépenses Volet Plantation		Recettes	
450 mètres linéaires sur 3 ans	6 058 €	Fonds vert	6 058 €
TOTAL	6 058 €	TOTAL	6 058 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la participation du Parc du Pilat au projet porté par le Syndicat des Côtes du Rhône sur l'accompagnement des viticulteurs à la plantation de haies et d'arbres dans les vignobles
- valide le plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la facturation de ces prestations.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Prestation du Parc du Pilat pour le programme Agrifaune visant à étudier la biodiversité dans les parcelles viticoles porté par la Fédération de chasse de la Loire

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Prestation du Parc du Pilat pour le programme Agrifaune visant à étudier la biodiversité dans les parcelles viticoles porté par la Fédération de chasse de la Loire

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat est ciblé comme partenaire technique du projet Agrifaune porté par la Fédération de chasse de la Loire. Ce projet concerne la viticulture et consiste à étudier l'effet sur la biodiversité de la haie en bordure de parcelles viticoles et des couverts enherbés en inter-rangs de vigne.

Pour étudier ces effets, la Fédération de chasse de la Loire va réaliser des inventaires de la faune (arthropodes rampants/pollinisateurs) sur plusieurs parcelles viticoles bordées de haies et où des couverts herbacés ont été implantés entre les rangs de vignes. Des inventaires sur des parcelles témoins (sans haies et sans couverts) sont également prévus.

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat accompagnerait l'identification des viticulteurs volontaires pour le projet ainsi que des parcelles à étudier. Il aurait également à suivre les résultats des relevés faunistiques pour en informer les viticulteurs.

Cette mission se traduirait par une mobilisation de 7 jours de chargé de mission Parc sur l'ensemble du projet (3,5 jours sur l'action haie et 3,5 jours sur l'action couverts) sur une durée de 3 ans. Cela correspond à un coût de 2 030 € sur 3 ans à la charge du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la participation du Parc du Pilat au programme Agrifaune dans les conditions précitées.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Convention pour la mise en place de parcelles vitrines forestières sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Convention pour la mise en place de parcelles vitrines forestières sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat

Dans le cadre de l'animation foncière forestière menée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat avec le soutien de l'État et au travers d'une prestation confiée au CNPF et du recours à un stagiaire, il est proposé de mettre en place une convention qui formalise la collaboration entre le CNPF, le Syndicat mixte du Parc et des propriétaires forestiers volontaires pour la création d'un réseau de parcelles vitrines.

Ces parcelles ont pour objectif d'illustrer la diversité des peuplements forestiers du Pilat et de mettre en valeur leur gestion. Pour chacune des 13 parcelles sélectionnées, une fiche technique sera rédigée par le Parc et le CNPF. Elle présentera de manière synthétique et objective les interventions réalisées et un ordre de grandeur de la valeur monétaire du peuplement.

Des journées de rencontres permettront ensuite de partager ces informations avec d'autres propriétaires intéressés, dans un esprit d'échange, de sensibilisation et de valorisation des bonnes pratiques sylvicoles. La convention autorise, avec l'accord préalable des propriétaires des parcelles vitrines, l'accès libre à ces parcelles pour les personnes intéressées. La convention offre ainsi aux propriétaires l'opportunité de valoriser leur forêt en l'intégrant à un réseau de parcelles vitrines sur le territoire du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la mise en place des conventions précitées avec les propriétaires concernés et autorise Monsieur le Président à signer les conventions à venir.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Avenant n°2 à la convention de partenariat avec le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Avenant n°2 à la convention de partenariat avec le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique

Par décision du Bureau du Parc en date du 13 mars 2019, une convention de partenariat a été signée avec le « Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique » (CRAIG), Groupement d'Intérêt Public (GIP) dédié exclusivement à l'information géographique. D'autres Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient également signataires de cette convention pour une durée de 3 ans.

Le CRAIG est un centre de ressources dans le domaine de l'information géographique pour les acteurs publics régionaux. A ce titre :

- en lien avec l'Institut de l'information Géographique et Forestière (IGN), il coordonne la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence. Il assure la fourniture de services pour tous les acteurs publics de la région permettant un accès facilité aux données ;
- il apporte un appui permanent aux territoires en leur proposant un accès privilégié aux données « Socles » (fichiers fonciers, cadastre, orthophotoplans ...), un support technique, des sessions de formations et d'information ;
- lorsqu'il se voit attribuer le rôle d'autorité publique locale compétente par les exploitants de réseaux enterrés, le CRAIG assure pour ses partenaires l'élaboration et le maintien d'un fond de plan très grande échelle;
- en articulation avec l'État, il contribue à la mise en conformité des données par rapport aux règlements en vigueur issues de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE) ;

Au travers de cette convention, les Parcs signataires ont accès aux services du CRAIG à des conditions financières qui ont été négociées par l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, au lieu d'une adhésion annuelle au CRAIG de 2500 € (en fonctionnement) par Parc, chaque Parc contribue à l'effort de mutualisation sur le volet acquisition de données en participant aux investissements entrepris par le CRAIG à hauteur de 1 250 € (en investissement) par an.

Un premier avenant avait été décidé en 2022 pour prolonger cette convention de 3 ans supplémentaires, soit jusqu'au 15 mai 2025.

Afin de permettre au Parc du Pilat de continuer à bénéficier des services du CRAIG, il est proposé de signer un avenant n°2 proposé en annexe. Cet avenant vise à prolonger la durée de la convention ou protocole d'accord jusqu'au 15 mai 2028.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique et à contribuer au volet acquisition de données.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2025 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Avis du Parc sur une manifestation sportive motorisée empruntant les chemins du Pilat organisée par Moto Verte du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

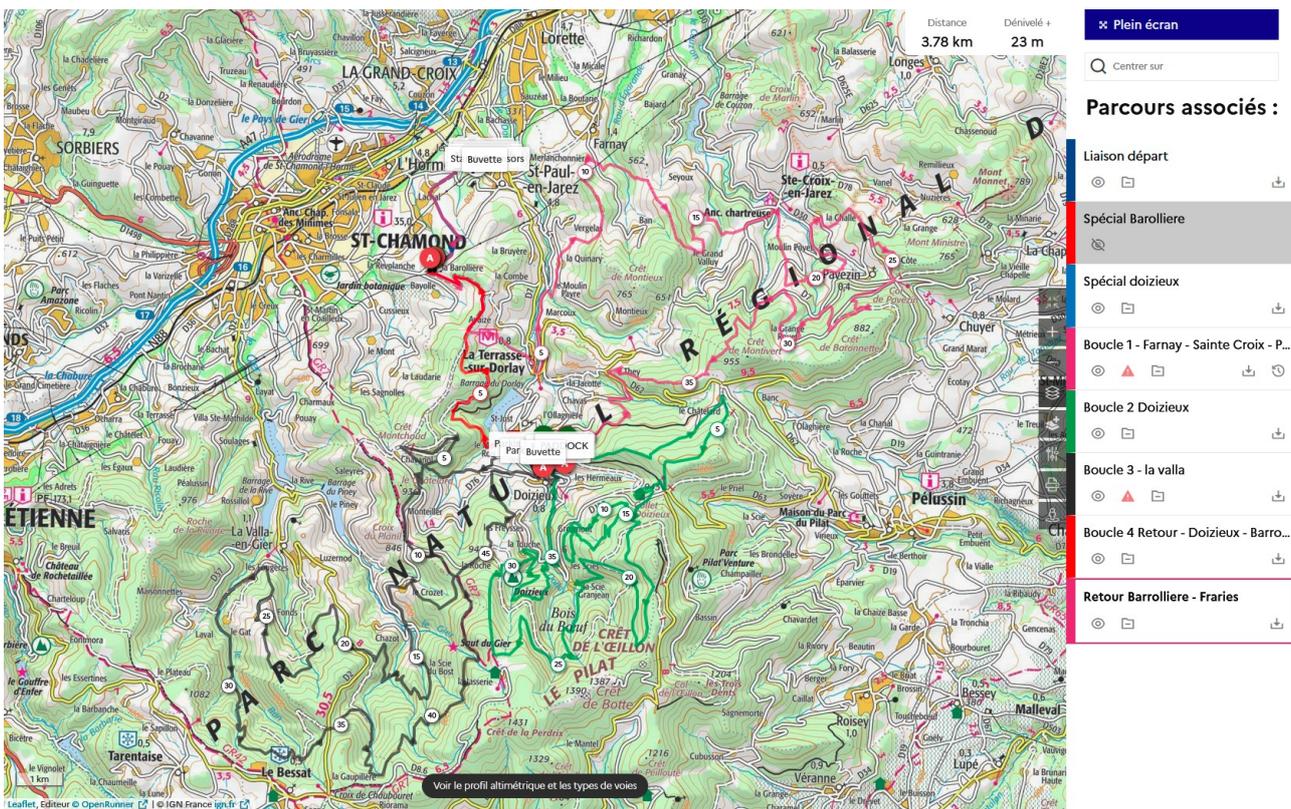
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Avis du Parc sur une manifestation sportive motorisée empruntant les chemins du Pilat organisée par Moto Verte du Pilat

MotoVerte du Pilat, club basé à Saint-Paul-en-Jarez, organise le 7 septembre prochain une manifestation sportive motorisée empruntant les chemins du Pilat. Il s'agit d'un enduro moto de Ligue au départ de Saint-Paul-en-Jarez. Cet enduro comporte 2 spéciales chronométrées qui se feront 2 fois chacune, plus une troisième fois sur l'une d'elle.

Sont annoncés 2000 spectateurs pour 350 participants et la mobilisation de 200 véhicules d'accompagnement.

La carte ci-dessous montre les parcours empruntés sur les communes classées Parc naturel régional de Farnay, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Pavezin, La-Terrasse-sur-Dorlay, Doizieux, La-Valla-en-Gier et Le-Bessat.

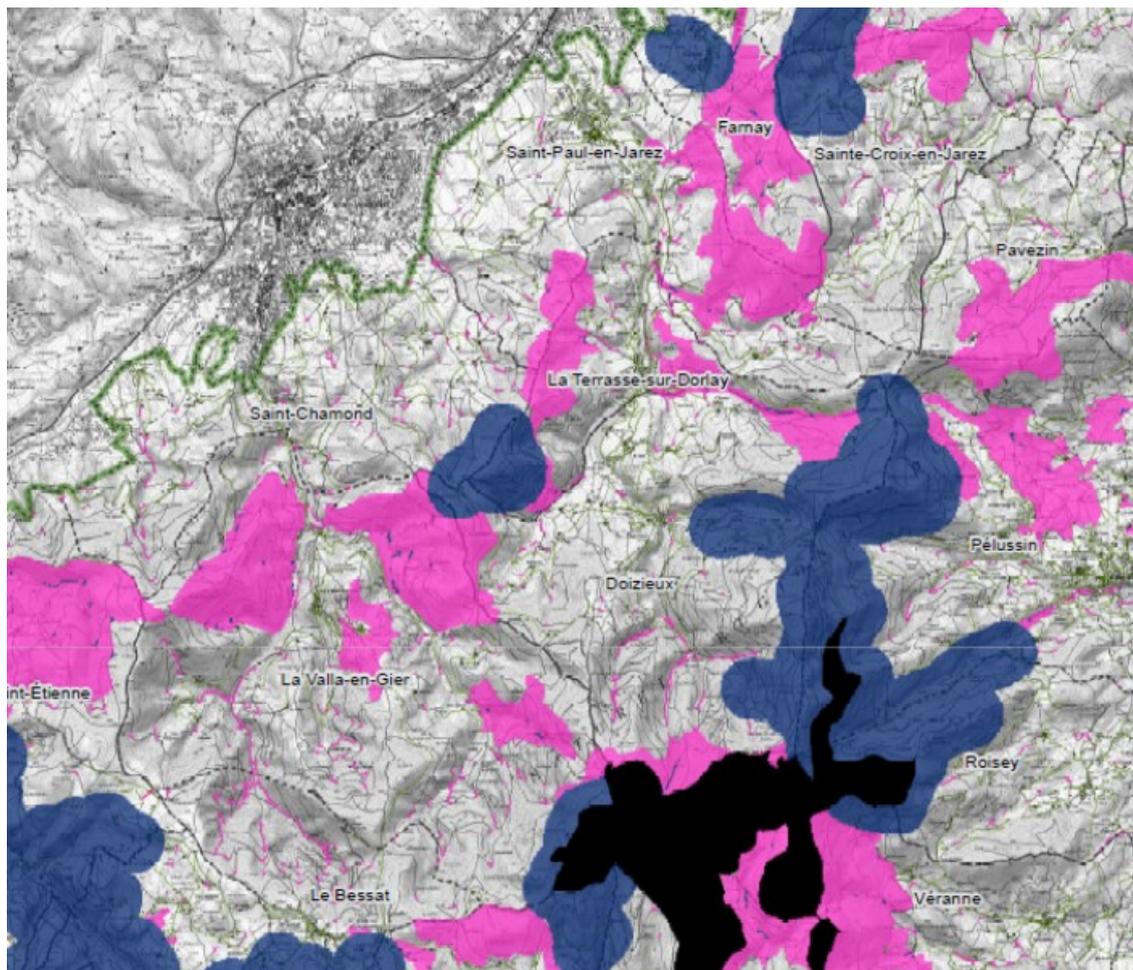


C'est la première fois qu'une telle manifestation avec engagement de véhicules terrestres à moteur se déroulant en dehors des voies ouvertes à la circulation, s'organise dans le Pilat depuis au moins 15 ans.

Moto Verte du Pilat a organisé à au moins trois reprises ces 15 dernières années et en contradiction avec la Charte du Pilat et les accords tacites entre le Parc et l'association Pilat pour Tous, une manifestation plus modeste, sur prairie. L'opposition du Syndicat mixte du Parc à ces 3 manifestations n'a jamais été suivie, ni par les Communes ni par l'État, pourtant signataires de la Charte.

La présente manifestation est de plus grande ampleur. Si les parcours prévus ne traversent aucun site Natura 2000, ils concernent des secteurs fragiles d'un point de vue environnemental (des passages à gué de cours d'eau sont prévus) et des chemins, tels que le GR 7 qui sont fortement fréquentés, voire pour certains interdits à la circulation motorisée. Ils concernent également des chemins qui ont été fragilisés par les intempéries d'octobre 2024. Ils traversent des secteurs déconseillés ou à éviter pour la pratique motorisée comme le montre la carte ci-dessous.

Il s'agit d'un zoom de la carte des secteurs déconseillés ou à éviter pour la pratique motorisée correspondant aux parcours envisagés par Moto Verte du Pilat. Pour mémoire, cette carte a été réalisée dans le cadre d'un travail de thèse co-porté par le Parc et l'Université de Saint-Étienne. Elle a été établie en concertation avec les différents usagers des chemins. Cette carte a d'ailleurs été intégrée au projet de Charte Destination 2041.



	Zones fortement déconseillées : forte concentration d'arrêtés municipaux d'interdiction de la pratique motorisée
	Zones à éviter : forte valeur environnementale / forte fréquentation par les randonneurs / sentiers très dégradés

Il est précisé que cette manifestation s'organise sans concertation préalable avec le Parc.

Comme pour toute manifestation sportive se réalisant dans la partie Loire du Parc, l'État sollicite l'avis du Syndicat mixte du Parc sur la tenue de cet enduro moto.

Ainsi, est-il proposé de s'opposer à cette manifestation aux motifs suivants :

- Une telle manifestation n'est pas conforme à la Charte du Parc qui précise dans une de ses mesures « d'éviter l'organisation de manifestations de masse (compétition ou randonnée motorisés tout terrain) hors des circuits homologués » de l'objectif opérationnel 2.3.1 « Favoriser les comportements de loisirs à faible impact sur l'environnement »
- Une telle manifestation se déroule pour partie sur des secteurs où la carte établie en concertation avec les différents types d'usagers des chemins déconseille la pratique motorisée
- Cette manifestation concerne pour partie des chemins qui ont été fragilisés par les intempéries d'octobre 2024 et que la tenue de la manifestation contribuera à fragiliser encore un peu plus. Notons que dans le même temps, certaines communes traversées (Farnay et Saint-Paul-en-Jarez) sont éligibles au dispositif de soutien financier mis en place par le Parc et la Région pour contribuer à la réfection des chemins impactés par les intempéries d'octobre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250611-9D_Manif_MVerte-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré par 24 voix pour et une abstention, émet un avis défavorable à la tenue de la manifestation sportive motorisée organisée par Moto Verte du Pilat, au regard des motifs précités.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 11 juin 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX